

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie I: Éléments obligatoires	I.1 Numéro du document FR-BIO-15.250-0050547.2026.002			I.2 Type d'Opérateur ☒ Opérateur ☐ Groupe d'opérateurs		
	I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs Nom LES JARDINS DE LA VETRE Adresse 7 impasse le Riollot 42440 Saint-Jean-la-Vêtre Pays France Code ISO FR			I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle Autorité BUREAU ALPES CONTROLES (FR-BIO-15) Adresse Impasse des Prairies Annecy-le-Vieux 3 bis, 74940, Annecy Pays France Code ISO FR		
	I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs • Production • Préparation					
	I.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et méthodes de production • (a) Végétaux et produits végétaux non transformés, y compris les semences et autre matériel de reproduction des végétaux Méthode de production: – production biologique, sauf durant la période de conversion – production biologique avec une production non biologique • (b) Animaux et produits animaux non transformés Méthode de production: – production biologique, sauf durant la période de conversion • (d) Produits agricoles transformés, y compris les produits de l'aquaculture, destinés à l'alimentation humaine Méthode de production: – production de produits biologiques					
	Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui convient) satisfait aux exigences dudit règlement.					
I.7 Date, lieu Date 08 septembre 2026 17:48:02 +02 (CET) Lieu Annecy (FR)			I.8 Validité Certificat valable du 08/09/2026 au 31/03/2027			

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques	II.1 Répertoire des produits	
	Nom du produit	Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848
	Raisin de table	Biologique
	Pommes de table (Belle de Boskoop, Calville rouge, Reinette clochard, National)	Biologique
	Poires (Comice, Conference)	Biologique
	Prunes	Biologique
	Coings	Biologique
	Framboises	Biologique
	Autres baies (hors cassis et myrtilles) (Baie de Goji, Groseilles)	Biologique
	Cassis	Biologique
	Prairie permanente	Biologique
	Maraichage diversifié plein champ (ail, artichaut, aubergine, blette, betterave, cardon, carotte, celeri, chicoree, choux, concombre, courges, courgette, cornichon, echalote, epinard, fenouil, fève, haricots, mache, melon, navet, oignon, panais, pastèque, piment, poireau, pois, poivron, radis, rutabaga, salade, scorsonere, tomates, topinambour, pomme de terre)	Biologique
	Prairie temporaire	Biologique
	Autres plantes à épices, aromatiques, médicinales et pharmaceutiques (Basilic, Estragon, Hysop, Origan, Oseille, Menthe, Persil, Rhubarbe, Romarin, Sarriette, Sauge, Thym, Verveine)	Biologique
	Fraises	Biologique
	Plants et semences potagers, à l'exclusion des semences de betteraves (Plants de légumes et d'aromatiques)	Biologique
	Pommes de terre (hors féculière)	Biologique
	Bois non pâturés, sans cueillette	Biologique
	Champignons (Pleurote, Shiitake)	Biologique
	Oeufs - Poules pondeuses	Biologique
	Oeufs - Oeufs de poule, en coquille, frais	Biologique
	Bocaux : Haricots verts ; Haricots beurre	Biologique
	Ratatouille	Biologique
	Sauce tomate origan	Biologique
	Sauce tomate basilic	Biologique
	Courgettes aigre doux	Biologique
	Veloute potimarron	Biologique
	Cornichon poivre noir	Biologique
	Cornichon oignon blanc	Biologique
	Cornichon estragon	Biologique
	Cornichon coriandre	Biologique
	Choucroute	Biologique
	Confiture de melon rhubarbe	Biologique
	Confiture de melon romarin	Biologique
	Confiture de rhubarbe	Biologique
	Gelee de groseilles	Biologique
	Gelee de cassis et groseilles	Biologique
	Herbes du Forez	Biologique
	Romarin séché	Biologique
	Thym séché	Biologique
Verveine séchée	Biologique	
Menthe séchée	Biologique	
Pleurotes au naturel	Biologique	
Shiitakes au naturel	Biologique	
Jus de pomme	Biologique	
II.2 Quantité de produits		
II.3 Informations sur les terres		
II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs		

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques

II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées
II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848
II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelles il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant
II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848 Nom de l'organisme d'accréditation COFRAC Hyperlien vers le certificat d'accréditation https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0539.pdf
II.9 Autres informations

DÉLIVRÉ